

**ARRÊTE fixant le calendrier prévisionnel 2019 des Appels à Projets  
avant autorisations d'établissements et de services médico-sociaux  
relevant de la compétence exclusive du Département des Côtes d'Armor**

**Le Président du Conseil Départemental,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.3221-9 relatif aux compétences du président du conseil départemental en matière d'action sociale ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment, les articles L312-1 définissant les établissements et services sociaux et médico-sociaux, L313-1-1 relative à la procédure d'appels à projets, L313-3 relative aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations, R313-4 relatif au calendrier prévisionnel des appels à projets ;

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la circulaire DGCS/SD5B n°2014-287 du 20 Octobre 2014, relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU la délibération n°2.1 du 24 Janvier 2017 de l'Assemblée départementale des Côtes d'Armor présentant le schéma départemental des Solidarités 2017-2021 ;

**SUR PROPOSITION** de Madame la Directrice générale des Services,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** A titre indicatif et prévisionnel, seront publiés en 2019 les Appels à Projets pour les structures et territoires suivants :

Année de publication de l'Appel à Projet	Nature de l'Appel à Projet	Territoire de l'Appel à Projet	Année d'ouverture	Nombre de places
1 <sup>er</sup> semestre 2019	Mineurs Non Accompagnés - Établissement d'accueil et d'accompagnement Expérimental et innovant	Département	2020	De 20 à 50 places
Année de publication de l'Appel à Projet	Nature de l'Appel à Projet	Territoire de l'Appel à Projet	Année d'ouverture	Nombre de places
2019	Accompagnement global des jeunes majeurs suivis par l'aide sociale à l'enfance (hors MNA) Expérimental et innovant	Département	2020	20 places



**ARTICLE 2 :** Les informations relatives aux appels à projets seront publiées sur le site internet des Côtes d'Armor – [www.cotesdarmor.fr](http://www.cotesdarmor.fr)

**ARTICLE 3 :** Le calendrier prévisionnel des appels à projets médico-sociaux peut être révisé en cours d'année en cas de modification substantielle.

**ARTICLE 4 :** Les personnes morales gestionnaires des Établissements et Services médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier dans les deux mois suivant sa publication.

**ARTICLE 5 :** Mme la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à l'Hôtel du Département à SAINT-BRIEUC et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département des Côtes d'Armor.

Le Président,



**Alain CADEC**